

blutions sur ces matières ont été traduites en plusieurs langues. Dans l'année 1818, il fit paraître des études techniques presque toutes relatives aux manœuvres de la cavalerie et qui le firent nommer membre de l'académie royale des sciences militaires en Suède, et membre d'honneur de la Société française de statistique (1827 et 1830). Le comte de Bismark a exercé plusieurs charges de cour et diverses fonctions diplomatiques. Il siégeait à la Chambre des pairs du royaume de Wurtemberg.

BISMARCK-SCHOENHAUSEN (Otto-Edouard-Léopold, comte de), homme d'Etat prussien, né en 1815 au château de Schoenhausen (province de Magdebourg). Issu d'une famille noble, qui paraît être d'origine slave, le jeune de Bismark fit de brillantes études aux universités de Göttingue et de Berlin. C'était, à cette époque, un étudiant fort gai, d'humeur déjà tapageuse. Une anecdote, restée célèbre à l'université de Göttingue, donne une idée trop caractéristique du futur homme d'Etat pour que nous la passions sous silence. La voici, telle qu'elle a été racontée par un de nos plus spirituels chroniqueurs :

« Le jeune Bismark, invité à une soirée du grand monde où il devait danser avec les plus jolies demoiselles de la ville, avait commandé pour la circonstance une paire de bottes vernies.

A mesure que le grand jour approchait, l'étudiant devint plus inquiet.

— Tu n'auras pas tes bottes ! lui disaient malignement ses camarades.

— Je les aurai quand même ! répondait le futur ministre.

La veille du grand jour, Bismark entra chez son fournisseur :

— Et mes bottes ? demanda-t-il.

— Je suis au désespoir, monsieur ; mais j'ai tant de commandes pour le bal de demain...

— Ah ! c'est ainsi ? s'écria le bouillant jeune homme ; eh bien ! nous verrons !

Il partit... mais, au bout d'une demi-heure, il revint avec deux de ces énormes chiens que les étudiants allemands ont l'habitude de nourrir aux frais de leur association.

— Monsieur, dit le jeune Bismark, vous voyez ces chiens ?

— Oui.

— Eh bien ! je jure qu'ils vous déchireront en cinq cent mille morceaux si je n'ai pas mes bottes demain soir.

Et il sortit... Mais, d'heure en heure, un commissionnaire payé *ad hoc* s'arrêtait devant la boutique du bottier, et criait d'une voix lugubre :

— Malheureux ! n'oubliez pas les bottes de M. de Bismark !

Le bottier n'avait que la nuit pour terminer les chaussures qu'on exigeait de lui par ce singulier ultimatum. A dix heures, il ferma sa boutique et dit à sa femme en soupirant :

— Allons ! allons, il faut passer la nuit !

Tout à coup, au milieu de la nuit, il entend l'aboiement des horribles chiens et la voix du jeune Bismark, qui cria dans la rue :

— Bottier de mon âme, ta vie est menacée. Pense à ta famille !

Le lendemain, l'étudiant eut ses bottes vernies, et il dansa comme un enragé.

Son droit achevé, M. de Bismark fit quelque temps partie de l'armée, puis il entra dans l'administration. Son père étant mort, il se retira dans ses terres, où il s'occupa de perfectionnements et d'améliorations agricoles, mais un esprit aussi actif ne pouvait se complaire longtemps dans ce rôle de Cincinnatus. Il se fit élire député à la diète provinciale de la Saxe prussienne, et débuta dans la vie politique, où il devait acquiescer une illustration si rapide, comme membre de la diète générale que le roi de Prusse convoqua en 1847. Le jeune député, qui avait alors trente-deux ans, se signala, dès le début, par une attitude nettement accusée. Plein de fougue et d'ardeur, il se posa comme un des champions les plus ardents de ce vieux parti féodal, arriéré, plein de morgue, de hauteur et de préjugés surannés, qui à la prétention, en Prusse comme partout ailleurs, de comprimer l'essor du droit populaire et des libertés modernes. On le vit alors, au milieu des interruptions et des sarcasmes, professer hautement les théories les plus absolutistes. A l'en croire, le roi était souverain par la grâce de Dieu, maître d'un pouvoir sans limites ; l'Etat devait conserver un caractère religieux, et, à ce titre, M. de Bismark s'opposait formellement à l'émancipation politique des juifs. En 1848, malgré les événements qui semblaient conseiller tout au moins des tempéraments, il se prononça contre toutes les mesures proposées par M. Camphausen, le ministre libéral. Envoyé, l'année suivante, par la province de Brandebourg, à la deuxième chambre prussienne, M. de Bismark, devenu un des chefs de l'extrême droite, fut le promoteur de toutes les mesures réactionnaires. Chose curieuse à noter, il s'opposa alors à la constitution votée par le parlement de Francfort, parce qu'elle reposait sur le principe de la souveraineté du peuple et qu'elle admettait le suffrage universel et direct. Mais, en même temps, il affirmait les idées qui devaient caractériser plus tard sa politique. Il repoussait l'unité allemande, parce qu'elle tendait à absorber la nationalité prussienne. Ce qu'il demandait, c'était le contraire de cette absorp-

tion. Il voulait que la Prusse se mit à la tête de l'Allemagne, comme son chef naturel, et que, après avoir écrasé la révolution, elle imposât, de gré ou de force, une constitution au groupe germanique. A cette époque, M. de Bismark, qui ne soupçonnait guère les entraînements de sa politique future, « déplora », dit un savant publiciste, M. Scherer, que les troupes prussiennes fussent allées, dans le Sleswig, défendre la révolution contre le souverain légitime de ce pays, le roi de Danemark. Il déclara qu'on faisait à ce peuple « une véritable querelle d'Allemand ; » qu'on lui cherchait noise « à propos de bottes ; » il déclara enfin que la guerre portée dans les duchés de l'Elbe était « une entreprise éminemment inconsiderée, inique et désastreuse. »

Au mois de mai 1851, M. de Bismark entra dans la diplomatie. Nommé par Frédéric-Guillaume IV premier secrétaire de légation à la diète de Francfort, il remplaça, deux mois plus tard, en qualité de ministre plénipotentiaire, le général Rochow. Il se signala par une incontestable habileté dans ce poste que, sauf une interruption de quelques mois, il occupa jusqu'en 1859, et se fit remarquer plus encore peut-être par son hostilité déclarée contre l'Autriche. Non content de contraindre de toutes les façons la politique du comte de Rechberg, ministre autrichien à Francfort, il fit paraître, dit-on, dans le *Charivari* de Berlin, le *Kladderadatsch*, des articles sarcastiques contre le gouvernement de Vienne, et poussa les choses au point de rendre nécessaire son changement. En 1859, il quitta Francfort pour se rendre à Saint-Petersbourg. Trois ans plus tard, en 1862, il venait remplacer à Paris M. de Pourtalès, et signait, cette même année, un traité de commerce entre la France et la Prusse, au nom du Zollverein.

En ce moment même, la lutte entre le parlement et le roi de Prusse, au sujet des modifications que celui-ci voulait introduire dans l'organisation de l'armée, venait de commencer. Le roi appela à Berlin l'homme qui, par ses antécédents, semblait le plus propre à réaliser ses projets. Nommé ministre d'Etat le 23 septembre 1863, et, un mois plus tard, ministre des affaires étrangères avec la présidence du conseil, en remplacement du prince de Hohenlohe-Ingelsingen, M. de Bismark arriva au pouvoir avec l'intention bien arrêtée de mettre à exécution le plan qu'il avait depuis longtemps conçu, d'agrandir la Prusse par tous les moyens, d'établir par elle l'hégémonie dans l'Allemagne reconstituée, et de substituer, pour atteindre ce but, le gouvernement personnel au gouvernement parlementaire. Six jours après avoir formé son cabinet, il prononçait, au sein d'une commission de la chambre, ces paroles mémorables : « Ce n'est pas par des discours parlementaires et les votes des majorités, mais par le fer et le feu que se résoudre les grandes questions du temps. » Ce langage, auquel on ne saurait reprocher du moins de manquer de franchise, indiquait clairement la ligne de conduite du premier ministre. Au lieu de chercher, par de justes et sages concessions, à se concilier la majorité et à tenir compte de l'opinion, M. de Bismark, aussi profondément dédaigneux de la légalité que de la liberté, entra aussitôt en lutte avec la Chambre des députés, la presse et toutes les forces libérales de son pays. Un de ses premiers actes fut de retirer à la Chambre le projet de budget de 1863, déjà voté en partie, en disant que la majorité, ayant résolu de rayer du budget de 1862 les dépenses faites pour réorganiser l'armée, en ferait sans doute autant pour celui de 1863. Quelques jours après, lors de la discussion qui eut lieu à ce sujet, il prétendit que, si les Chambres ont un droit de contrôle sur les dépenses et les recettes de l'Etat, déterminées d'avance, chaque année, par le gouvernement, il n'est point rigoureusement nécessaire que ce contrôle s'exerce avant que les dépenses soient faites ou engagées. Une pareille théorie ne tendait à rien moins qu'à enlever aux représentants du pays le droit de régler le budget. Aussi, la majorité de la Chambre accueillit-elle ces prétentions exorbitantes en déclarant, sur la proposition de M. Forkenbeck, que le ministère violait la constitution. M. de Bismark ne tint aucun compte de ce vote. Il accepta la lutte avec la plus parfaite tranquillité, continua de poursuivre activement la réorganisation de l'armée, qui devait jouer un si grand rôle dans l'exécution de ses projets, et la résistance des représentants devint, en toute circonstance, l'objet de son dédain et même de ses railleries.

Lorsque, au début de l'année 1863, éclata l'insurrection de Pologne, M. de Bismark s'empessa de venir en aide à la Russie en rendant à ses troupes, sur les frontières, toutes sortes de bons offices, et, le 8 février, il conclut avec cette puissance une convention militaire qui souleva la réprobation universelle. « Sans doute », dit à ce sujet lord Russell, la prudence commandait à la Prusse de prendre les précautions nécessaires pour maintenir la tranquillité sur ses frontières et d'adopter des mesures de précaution et de vigilance ; mais là ne s'est point bornée l'action de la Prusse, et, sans aller jusqu'à permettre aux troupes russes de poursuivre les Polonais sur son territoire, elle a fait tout ce qu'elle a pu, sans s'exposer tout à fait à ce

qu'on l'accusât de violer la neutralité, pour aider la Russie à étouffer l'insurrection. » Cette politique provoqua de vives représentations de la part de la France et de l'Angleterre ; mais elles restèrent sans effet, l'entente entre ces deux puissances n'ayant pu s'établir d'une façon sérieuse. L'Angleterre, décidée à la paix à tout prix et le proclamant tout haut, se borna à un échange de notes, qui ne devait amener pour elle que des humiliations ; et M. de Bismark put acquiescer alors la conviction que, quelles que fussent ses entreprises, il n'avait point à redouter en Allemagne une intervention anglo-française.

Cependant, le conflit entre la Chambre des députés et le premier ministre continuait. M. de Bismark, interpellé sur la politique étrangère, répondit nettement qu'il ferait la guerre, s'il le jugeait utile, avec ou sans l'assentiment des représentants. A la suite de la mémorable séance du 11 mai, pendant laquelle M. de Seydel somma les ministres, violeurs de la constitution, de déposer leur portefeuille, ce qui amena une vive altercation entre M. Bockum-Dolffs, qui présidait, et M. de Roon, ministre de la guerre, la majorité, par 239 voix contre 61, vota au roi une adresse dans laquelle elle s'exprimait ainsi : « La Chambre des députés n'a plus de moyens d'arriver à une entente avec le ministère... A l'intérieur et à l'extérieur, dans la forme et au fond, il subsiste entre les conseillers de la couronne et le pays un abîme qui, d'après notre ferme conviction, ne peut être comblé que par un changement de personnes et plus encore par un changement de système. » Le roi répondit à cette adresse en déclarant que le cabinet avait toute sa confiance et que la session était close. Mais si les députés étaient réduits à se taire, il n'en était pas de même de la presse. M. de Bismark résolut d'imposer silence aux organes de l'opinion libérale. Sous le prétexte, éternellement invoqué par les pouvoirs arbitraires, qu'il importait à la société de mettre obstacle aux menées des partis, le ministre fit paraître, le 1^{er} juin 1863, une ordonnance qui autorisait les autorités administratives à interdire temporairement ou définitivement la publication des journaux ou écrits périodiques dont l'attitude serait une menace pour la prospérité publique. Six journaux de Berlin ayant protesté contre cette ordonnance, comme contraire à la constitution, furent poursuivis devant le tribunal criminel, qui les acquitta. En même temps, les conseils municipaux des principales villes du royaume envoyèrent au roi des adresses pour le supplier de supprimer des mesures aussi contraires à la constitution qu'aux vœux du pays. M. de Bismark fit interdire ces manifestations et prononcer la dissolution de la Chambre (12 septembre). Les électeurs envoyèrent au parlement un nombre encore plus considérable de députés libéraux. La session qui s'ouvrit ne différa point des précédentes. La majorité repoussa un projet d'emprunt, et, avant de se séparer, protesta contre le vote de la Chambre des seigneurs, qui rétablissait dans son intégrité le budget royal, réformé par elle.

La situation créée par M. de Bismark était on ne peut plus tendue. Le sommeil de tout autre ministre d'une monarchie constitutionnelle eût été vivement agité sans doute par le souvenir de M. de Polignac. M. de Bismark n'en fut nullement troublé. Lorsqu'on parlait devant lui d'une révolution possible, il répondait, d'instinct, et nous ne le répétons certes pas à sa gloire, par des éclats de rire si francs et si communicatifs, que son interlocuteur, interdit d'abord, puis entraîné, finissait par partager, sinon ses idées, du moins sa conviction sur la patience sans limites de la nation prussienne. On peut conclure de là que M. de Bismark se fait une idée très-juste de la valeur relative de ces deux antagonistes éternels, la force et le droit : dans les gouvernements absolus, la force peut se passer du droit ; mais le droit sans la force n'est qu'une chimère.

Sur ces entrefaites, la mort du roi de Danemark Frédéric VII (15 novembre 1863), et l'avènement de Christian IX vinrent mettre à l'ordre du jour cette question du Sleswig-Holstein, qui devait entraîner après elle des complications aussi graves qu'inattendues.

Ce n'est pas ici le lieu d'exposer dans ses détails cette guerre de succession. Quelques mots cependant sont nécessaires pour donner l'intelligence de ce qui va suivre. En vertu du traité de Londres, signé le 8 mai 1852 par la Prusse et l'Autriche, sous l'inspiration de la Russie, les duchés de Sleswig et de Holstein avaient été réunis à la monarchie danoise avec Christian de Glucksbourg pour roi futur. La diète de Francfort refusa de reconnaître ce traité, en invoquant la loi de 1650, par laquelle l'union des duchés au Danemark est purement personnelle, et qui, dans le cas d'extinction de la descendance mâle, assigne la souveraineté au plus proche agnat, lequel, depuis la mort de Frédéric VII, est le duc d'Augustenbourg. Lorsque, en 1863, Christian IX monta sur le trône de Danemark, la diète de Francfort, représentant les instincts de nationalité et d'agrandissement qui s'étaient emparés de l'Allemagne, suspendit le vote de ce prince comme membre de la confédération, revendiqua notamment le Holstein comme faisant partie du groupe germanique, ordonna le 7 décembre l'exécution fédérale dans ce duché et le fit occuper par des troupes saxonnes et hanovriennes. C'est alors que

M. de Bismark intervint à son tour. L'ère de fer et de sang dont il parlait jadis était enfin arrivée. « Reconstituer l'alliance du Nord », dit M. Klaczko dans ses *Etudes de diplomatie contemporaine*, amener l'Autriche à proclamer l'état de siège en Galicie, obtenir à ce prix le consentement tacite de la Russie à tout ce qui serait entrepris sur l'Eider, procéder résolument à la spoliation du Danemark, tel fut le plan simple et hardi que conçut à l'instant le ministre du roi Guillaume I^{er}. Il l'exécuta avec une audace sans exemple et un bonheur qui, jusqu'ici, ne s'est point encore démenti. N'ayant rien à craindre ni du côté de l'Angleterre, dont la politique avouée était contraire à toute intervention par les armes, ni du côté de la France, dont la politique, depuis quelque temps, est de ne rien entreprendre sans le concours de sa puissante voisine, et qui, de plus, était gênée dans la question danoise par ses principes en matière de nationalité, M. de Bismark, avec une habileté rare, entraîna dans ses projets l'Autriche, désireuse de montrer qu'elle avait à cœur, autant que la Prusse, les intérêts germaniques, rassura le parti fédéral sur une politique qui avait son côté révolutionnaire, dissipa les scrupules du roi en lui montrant dans le Danemark un foyer de démocratie à étendre, et enfin chercha pour lui-même, dans une guerre heureuse, une utile diversion à sa politique de compression à l'intérieur, et le seul moyen d'imposer silence à la Chambre des députés de Berlin.

Sous le prétexte apparent qu'elles avaient signé le traité de Londres à la condition que l'indépendance des duchés serait maintenue dans la monarchie danoise et leur nationalité respectée, la Prusse et l'Autriche, agissant de concert, sommèrent le roi Christian de retirer la constitution du 18 novembre, devenue commune à toutes les parties de la monarchie, demandèrent à la diète l'occupation du Sleswig, et déclarèrent qu'en cas de refus elles procéderaient à cette occupation comme puissances dégagées du lien fédéral, mais qu'elles n'avaient du reste nullement l'intention de démembrer le Danemark. La diète repoussa la demande des deux puissances, comme impliquant la reconnaissance du traité de Londres. M. de Bismark déclara alors, avec un sans-gêne presque brutal, et en vertu du principe que nous avons posé plus haut, que les questions politiques n'étaient pas des questions de droit, mais de force ; que la Prusse, puissance européenne, ne se laisserait pas *majoriser* par quelques voix au sein de la confédération ; et, le 1^{er} février 1864, l'armée austro-prussienne, franchissant l'Eider, envahissait le Sleswig. Comme on le sait, cette guerre inique eut pour résultat d'annuler le Danemark à abandonner, non-seulement le Holstein et le Lauenbourg, mais encore le Sleswig tout entier, y compris la partie purement danoise du pays. L'expédition terminée, que vont faire la Prusse et l'Autriche ? Ayant pris les armes pour assurer, disaient-elles, l'indépendance des duchés, interrogeront-elles le vœu légitime des populations ? Nullement. Les prétentions du duc d'Augustenbourg, appuyées par la diète, seront-elles du moins prises en considération ? Pas davantage. On avait fait la guerre pour délivrer les duchés de leurs oppresseurs, on les garda par droit de conquête. C'est alors que commence un spectacle, peu nouveau sans doute dans l'histoire, mais toujours instructif. Marchant avec un parfait accord tant qu'il s'agit de spolier en commun, les deux puissances se trouvent soudainement divisées lorsqu'il s'agit de partager le fruit de leur spoliation : l'entente, en effet, n'était pas facile. La convention de Gastein, signée par les deux alliés, le 14 août 1865, n'apportait pas à la difficulté pendante une solution définitive. M. de Bismark avait bien accepté la coopération de l'Autriche, mais il n'entendait nullement partager le butin. Par le traité de Gastein, véritable acte de filibusterie politique, il avait mis la main sur le Sleswig, ainsi que sur le Lauenbourg, que sa complice de spoliation lui avait abandonné moyennant 139 fr. par tête d'habitants. Mais lorsqu'il voulut également incorporer le Holstein à la Prusse, l'Autriche résista. « L'Autriche comprit », dit M. Scherer, que l'annexion des duchés à la Prusse assurait tôt ou tard à celle-ci l'absorption des Etats intermédiaires, dans tous les cas une prépondérance décisive en Allemagne ; et elle comprit en même temps que la prépondérance de la Prusse ne tendait à rien moins qu'à refaire la confédération sans elle et contre elle. C'était sa démission qu'on lui demandait. M. de Bismark, de son côté, irrité de l'obstacle qui s'élevait ainsi devant lui, et forcé d'agrandir ses desseins pour les réaliser, accepta la question dans les termes mêmes où elle se posait aux yeux de l'Autriche. »

Pouvant disposer d'une armée solidement organisée, il jugea que l'heure était venue de mettre à exécution le projet, depuis si longtemps conçu par lui, de reprendre l'œuvre du grand Frédéric, de former par la force des armes un grand royaume de Prusse parfaitement homogène, de dominer l'Allemagne reconstituée, d'en écarter l'Autriche humiliée et amoindrie. Ce vaste plan, bien arrêté dans son esprit, M. de Bismark l'a audacieusement exécuté, avec une persévérance et une prévoyance qu'il serait injuste de nier. Par sa politique passée, il s'était, il est vrai, aliéné l'esprit public en Allemagne comme en Prusse ;